Informations de base	
1996/2184(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 154: rapport d'activité à l'intention du Conseil de l'Europe **Subject** 6.40.13 Relations dans le cadre/avec les organisations internationales: ONU, OSCE, OCDE, Conseil de l'Europe, BERD	

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/2184(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGL/4/08246